

AFFAIRE N° 24. - Acquisition d'une parcelle de 24 m², appartenant à M. PERMAYE Amaye pour les travaux d'élargissement de la rue du Général de Gaulle.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune procède actuellement à la réfection d'une partie de la rue du Général de Gaulle.

Afin de pouvoir élargir cette voie, il est indispensable d'empiéter sur un terrain appartenant à M. PERMAYE Amaye sur une emprise de 24 m².

M. PERMAYE, contacté à ce sujet, nous a fait savoir qu'il serait disposé à nous céder cette parcelle à 35 000 Frs CFA, soit environ 1 500 Frs le mètre carré.

Compte tenu du prix des terrains à cet endroit, j'estime que la somme est tout à fait acceptable et je vous demande de m'autoriser à procéder à l'acquisition de cette bande de terrain au prix sus-indiqué.

La dépense est prévue au Budget Primitif de 1969 (Crédits reportés) au Chapitre 901, Article 210.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

vu
Et lu, le 16 septembre 1969
Jean Le Dief
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kessiki
bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
D. Hoarau